

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Autres désignations commerciales

Epoclear Härter

UFI: YWNN-ASYG-UT8C-NJEG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Durcisseur époxy

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Schmitz-Metallographie GmbH	
Rue:	Kaiserstraße 100	
Lieu:	D-52134 Herzogenrath	
Téléphone:	02407 / 568296-0	Téléfax: 02407 / 568296-9
E-mail:	info@schmitz-metallographie.de	
Interlocuteur:	Herr Füllmann	
E-mail:	info@schmitz-metallographie.de	
Internet:	www.schmitz-metallographie.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

02407 / 568296-0 (Mo-Fr 9:00 - 16:00)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302

Skin Corr. 1; H314

Eye Dam. 1; H318

Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine

Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-

[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénoléneoxyméthylène)]bisoxirane

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

alcool benzylique

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 2 de 15

Mentions de danger

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange (>0,1%) ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1 %) ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Durcisseur pour résines époxy, stabilise

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
100-51-6	alcool benzylique		> 25 - 50 %	
	202-859-9	603-057-00-5	01-2119492630-38	
Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B; H302 H319 H317				
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine		> 10 - 25 %	
	220-666-8	612-067-00-9	01-2119514687-32	
Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 H314 H318 H317				
68609-08-5	Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxydiméthylène)bisoxirane		> 10 - 25 %	
	614-657-1			
Skin Corr. 1, Eye Dam. 1; H314 H318				
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine		> 10 - 25 %	
	247-063-2		01-2119560598-25	
Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A; H302 H314 H318 H317				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
100-51-6	202-859-9	alcool benzylique	> 25 - 50 %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 3 de 15

	par inhalation: CL50 = > 4,178 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: ATE 1200 mg/kg		
2855-13-2	220-666-8	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	> 10 - 25 %
	par inhalation: CL50 = > 5,01 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE 1030 mg/kg Skin Sens. 1A; H317: >= 0,001 - 100		
25513-64-8	247-063-2	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	> 10 - 25 %
	par voie orale: DL50 = 910 mg/kg		

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Sable. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau pulvérisée. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes nitriques (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 4 de 15

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-sécuristes

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la rubrique Elimination.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir rubrique 8.)

Conditions à éviter: formation d'aérosol ou de nébulosité

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: Voir rubrique 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides comburants (oxydants). Liquides oxydants. Peroxydes organiques. Matières et mélanges auto-réactifs. substances radioactives. Matières infectieuses.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 5 de 15

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 20 °C

Protéger contre: gel. Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur. Humidité

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
100-51-6	alcool benzylique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	22 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	110 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	8 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	40 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,4 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	27 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	20 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	20 mg/kg p.c./jour
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine			
Salarié , à long terme		par inhalation	local	0,073 mg/m ³
Consommateur , à long terme		par voie orale	systémique	0,526 mg/kg p.c./jour
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,05 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation		
Milieu environnemental			Valeur
100-51-6	alcool benzylique		
Eau douce			1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)			2,3 mg/l
Eau de mer			0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce			5,27 mg/kg
Sédiment marin			0,527 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées			39 mg/l
Sol			0,456 mg/kg
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine		
Eau douce			0,06 mg/l
Eau de mer			0,006 mg/l
Sédiment d'eau douce			5,784 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 6 de 15

Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	3,18 mg/l
Sol	1,121 mg/kg
25513-64-8 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	
Eau douce	0,102 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)	0,315 mg/l
Eau de mer	0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,622 mg/kg
Sédiment marin	0,062 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	72 mg/l
Sol	10 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. EN ISO 16321-1:2022

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

FKM (caoutchouc fluoré). - Epaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Caoutchouc butyle. - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

CR (polychloroprénés, Caoutchouc chloroprène). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

NBR (Caoutchouc nitrile). - Epaisseur du matériau des gants: 0,35 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

PVC (Chlorure de polyvinyle). - Epaisseur du matériau des gants: 0,5 mm

Temps de résistance à la perforation: >= 8 h

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée: Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 7 de 15

-Dépassement de la valeur limite

-Ventilation insuffisante et formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil avec filtre à particules (EN 143). Type: P1-3

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaunâtre
Odeur:	aminartig
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>200 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	>100 °C
Température d'auto-inflammation:	>300 °C
Température de décomposition:	négligeable
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non déterminé
Solubilité dans d'autres solvants	
Aucune information disponible.	
La vitesse de dissolution:	négligeable
Coefficient de partage n-octanol/eau:	négligeable
La stabilité de la dispersion:	négligeable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité apparente:	négligeable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

aucune/aucun

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:

négligeable

gaz:

négligeable

Propriétés comburantes

aucune/aucun

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 8 de 15

Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	négligeable
Point de ramollissement:	négligeable
Point d'écoulement:	négligeable
Viscosité dynamique:	200 mPa·s
Durée d'écoulement:	non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Voir rubrique 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes nitriques (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1033 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
100-51-6	alcool benzylique				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	Dossier ECHA	WoE
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 4,178 mg/l	Rat	Dossier ECHA	OECD Guideline 403
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine				
	orale	ATE 1030 mg/kg			
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,01 mg/l	Rat.	ECHA Dossier	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 9 de 15

25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine				
	orale	DL50 mg/kg	910	Rat	Study report (1965) other: comparable to guideline study with

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (alcool benzylique; 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine; 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

alcool benzylique:

Toxicité orale chronique: Méthode: OECD 451. Espèce: Rat. Durée d'exposition: 2 ans Résultat / évaluation:négatif. bibliographie: Dossier ECHA

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine:

Mutagénicité in vitro/génotoxicité : Résultat / évaluation: négatif.; bibliographie: Dossier ECHA

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

alcool benzylique:

Toxicité orale chronique: Méthode: OECD 451. Espèce: Rat. Durée d'exposition: 2 ans Résultat / évaluation: NOAEL = 400 mg/kg p.c. /jour; Toxicité par inhalation subaiguë :Méthode: OECD 412. Espèce: Rat. Durée d'exposition: 28d. Résultat / évaluation: NOAEC = 1072 mg/m³ bibliographie: Dossier ECHA

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine:

Toxicité orale subchronique: Méthode: OCDE 408; Espèce: Rat.; Durée d'exposition: 90d; Résultat: NOAEL = 60 mg/kg p.c. /jour.; bibliographie: Dossier ECHA

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance (> 0,1%) ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
100-51-6	alcool benzylique						

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 10 de 15

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Oryzias latipes	Dossier ECHA	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	759 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Dossier ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	230 mg/l	48 h	Daphnia magna	Dossier ECHA	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	5,1 mg/l	14 d		Dossier ECHA	OECD Guideline 204
	Toxicité pour les algues	NOEC	309 mg/l	3 d	Raphidocelis subcapitata	Dossier ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	51 mg/l	21 d	Daphnia magna	Dossier ECHA	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	1385	3 h	Boue activée	Dossier ECHA	OECD Guideline 209
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	110 mg/l	96 h	Leucisus idus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>50 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	23 mg/l	48 h	Daphnia Magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	3 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	174 mg/l	96 h	Leuciscus idus (aunée dorée)	ECHA Dossier	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	(43,5)	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	(31,5)	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>= 10,9	30 d	Danio rerio	ECHA Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	1,02	21 d	Daphnia magna	ECHA Dossier	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
Évaluation					
100-51-6	alcool benzylique	OECD 301C / ISO 9408 / CEE 92/69 annexe V, C.4-F	92 - 96 %	14	Dossier ECHA
Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	8%	28	ECHA Dossier
N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)					
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	EU Method C.4-A	7%	28	ECHA Dossier
N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE)					

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 11 de 15

Nº CAS	Substance	Log Pow
100-51-6	alcool benzylique	1,05
2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine	0,99
25513-64-8	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	-0,3

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
100-51-6	alcool benzylique	1,37		Dossier ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

La conclusion précédente s'applique aux substances contenues dans le produit à partir de 0,1 %.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes déchets/désignations de déchets selon EAKV/ AVV :

Code d'élimination des déchets - Produit

080199 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus

080199 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 12 de 15

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane, 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E
Transport fluvial (ADN)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Amines, liquides, corrosifs, n.s.a. (Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane, 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C7
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2735
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane, 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 13 de 15



Marine pollutant:
NO
Dispositions spéciales:
223 274
Quantité limitée (LQ):
5 L
Quantité exceptée:
E1
EmS:
F-A, S-B
Groupe de ségrégation:
18 - alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Produits de réaction de la 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine avec le 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane, 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:



Dispositions spéciales:
A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):
1 L
Passenger LQ:
Y841
Quantité exceptée:
E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):
852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):
5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):
856
IATA-Quantité maximale (cargo):
60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:
Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: non déterminé

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 14 de 15

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

alcool benzylque

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, isophoronediamine

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev 1,0; Première publication: 14.12.2018

Rev 2,0; 04.01.2021, Modifications apportées à la rubrique: 12, 16.

Rev 3,0; 07.06.2023, Modifications apportées à la rubrique: 1 - 16.

Rev 4,0; 23.01.2026, Modifications apportées à la rubrique: 1,2,3,8,9,16.

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée, catégorie de danger 1

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: Chemical Abstracts Service

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures

DNEL: Derived No Effect Level

d: day(s)

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

ECHA: European Chemicals Agency

EWC: European Waste Catalogue

IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)

h: hour

LOAEL: Lowest observed adverse effect level

LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration

LC50: Lethal concentration, 50 percent

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Epoclear, Epoxydharz-Einbettmittel

Révision: 23.01.2026

Page 15 de 15

LD50: Lethal dose, 50 percent

NOAEL: No observed adverse effect level

NOAEC: No observed adverse effect concentration

NLP: No-Longer Polymers

N/A: not applicable

OECD/OCDE : Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC: predicted no effect concentration

PBT: Persistent bioaccumulative toxic

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals

SVHC: substance of very high concern

TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses

NU : Nations Unies

VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)